

GéoConnexions

**Avis d'offre de participation
destiné aux
organismes canadiens**

**L'élaboration de plans stratégiques et de plans
d'activités en vue de l'utilisation de l'ICDG et
la détermination des besoins des utilisateurs
d'applications ICDG**

Code de l'avis d'offre de participation 06-AIC-300

Sommaire

Admissibilité

GéoConnexions acceptera les propositions émanant d'utilisateurs finaux et provenant de ministères ou d'organismes locaux, provinciaux, territoriaux, ou fédéraux, de sociétés d'État, d'établissements d'enseignement, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organismes autochtones. Se reporter à la section 4 du présent AOP pour plus de précisions.

Nature des projets

GéoConnexions vise à aider les organismes à élaborer leurs plans et à analyser les besoins des utilisateurs afin de leur permettre d'utiliser l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG) de manière plus efficace.

Les promoteurs doivent soumettre une seule proposition dans l'une des deux catégories suivantes :

Catégorie 1 : Élaboration de plans stratégiques et de plans d'activités pour l'utilisation de l'ICDG;

Projets consistant à élaborer des plans stratégiques et des plans d'activités en vue de mettre en œuvre des stratégies géomatiques qui sont axées sur la durabilité et la collaboration et qui mettent à profit l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG). Se reporter **aux sections 1 et 4** du présent AOP pour plus de précisions.

Catégorie 2 : Analyse des besoins des utilisateurs en applications ICDG;

Projets consistant à définir les besoins des utilisateurs d'applications géospatiales qui utilisent les normes approuvées par GéoConnexions et les technologies qui font partie de l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG). Se reporter **à la section 1** du présent AOP pour plus de précisions.

Les applications géospatiales devraient faciliter la prise de décisions en ce qui a trait aux domaines et aux enjeux suivants :

- *Santé publique* : faciliter la **surveillance des maladies** ou **l'analyse de la santé de la population**
- *Sécurité publique* : faciliter la **connaissance de la situation des effets** et aider à la **gestion des conséquences**
- *Environnement et développement durable* : faciliter la gestion **intégrée des terres, du sol, des eaux et de la mer**, y compris **l'utilisation du sol/la planification des ressources**, les **évaluations environnementales** et la **surveillance des indicateurs**

- *Enjeux autochtones* : la **gestion des terres et des ressources et les systèmes d'intervention communautaires**.

Montant du financement

GéoConnexions financera 50 p. 100 du coût d'un projet jusqu'à concurrence de **40 000 \$**, TPS, TVP et/ou TVH non comprises. Les contributions en nature sont acceptées en contrepartie. Se reporter à la **section 8** du présent AOP pour plus de précisions à ce sujet.

Démarche à suivre

GéoConnexions sollicite des propositions complètes de la part des organismes admissibles. Ces propositions seront ensuite évaluées en fonction des critères décrits à l'Annexe B. À noter que les propositions doivent être établies par écrit et soumises par le promoteur, et non un collaborateur ni un entrepreneur du secteur privé. Les coûts liés à l'élaboration de la proposition sont à la charge du promoteur. **L'envoi d'une proposition ne constitue nullement une garantie de financement. Se reporter à la section 7** du présent AOP pour plus de précisions à ce sujet.

Échéances

Les propositions doivent parvenir à GéoConnexions au plus tard **à minuit, heure avancée du Pacifique, le 20 octobre 2006**. Elles seront évaluées, au plus tard, le 10 novembre 2006. Les projets devraient commencer le 1^{er} janvier 2007 et se terminer le 30 avril 2007.

Pour plus de renseignements

Judy Guenette
Conseillère, utilisation de l'ICDG, GéoConnexions
Téléphone : 613-947-1362; Télécopieur : 613-947-2410
Courriel : Judy.Guenette@mncan.gc.ca

Table des matières

1	Objectif.....	6
2	Contexte.....	7
2.1	GéoConnexions.....	7
2.2	L'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG)	7
3	Domaines prioritaires de GéoConnexions	10
3.1	Santé publique.....	10
3.2	Sûreté et sécurité publique	11
3.3	Environnement et développement durable.....	12
3.4	Enjeux autochtones	13
4	Catégorie 1 : Élaborer des plans stratégiques et des plans d'activités	15
4.1	Plan stratégique	15
4.2	Plan d'activités	16
5	Catégorie 2 : Définir les besoins des utilisateurs.....	17
5.1	Répondre aux besoins des utilisateurs.....	17
5.2	Processus d'évaluation des besoins des utilisateurs	18
5.3	Méthodologie.....	19
6	Processus de demande	20
6.1	Dépôt de la proposition	20
6.2	Évaluation des propositions	21
6.3	Négociation d'une entente formelle.....	21
7	Rôles et responsabilités	21
7.1	GéoConnexions.....	21
7.2	Promoteur du projet.....	21
7.3	Agent contractuel / consultant.....	22
8	Renseignements d'ordre financier.....	22
8.1	Financement	22
8.2	Coûts admissibles.....	22
8.3	Coûts non admissibles	23
8.4	Aide financière fédérale totale	24
8.5	Projets au Québec.....	24
8.6	Participation du secteur privé.....	24

9	<i>Droits de GéoConnexions</i>	25
10	<i>Formalités de rapport et de suivi</i>	25
10.1	<i>Chargés de projet</i>	25
10.2	<i>Calendrier de paiements</i>	25
10.3	<i>Rapport final</i>	25
10.4	<i>Communications destinées au public et aux intervenants</i>	26
11	<i>Personnes-ressources</i>	26
	<i>ANNEXE A : Modèle de proposition pour dresser des plans stratégiques et des plans d'activités en vue de l'utilisation de l'ICDG et détermination des besoins des utilisateurs d'applications ICDG</i>	28
	<i>Résumé du projet</i>	30
	<i>ANNEXE B : Critères d'évaluation des propositions – dresser des plans stratégiques et des plans d'activités en vue de l'utilisation de l'ICDG et définition des besoins des utilisateurs d'applications ICDG</i>	39
	<i>ANNEXE C : Formulaire à remplir relativement à la Loi M-30</i>	49

1 OBJECTIF

Le présent avis d'offre de participation (AOP) a pour but d'aider les organismes qui le désirent à mettre à profit l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG). Les **promoteurs doivent soumettre une seule proposition** dans l'une des deux catégories suivantes :

1. Les propositions de la **catégorie 1** consisteront à élaborer des plans stratégiques et des plans d'activités en vue de mettre en œuvre des stratégies en matière de géomatique¹ qui sont axées sur la durabilité et la collaboration et qui mettent à profit l'ICDG.

La planification stratégique est essentielle à la réussite à long terme des stratégies géomatiques au sein des organismes, à plus forte raison quand ces stratégies impliquent des partenariats avec toute leur complexité. Elle permet à des organismes différents les uns des autres d'articuler une vision commune, de renforcer leurs liens de partenariat et de coordonner l'utilisation de leurs ressources. Une planification stratégique efficace est essentielle pour faire progresser des programmes de collaboration et obtenir l'aide requise pour investir dans la géomatique et l'ICDG.

GéoConnexions est d'avis qu'une aide à l'élaboration des plans stratégiques en géomatique et des plans d'activités qui les concrétisent se traduira par un usage plus efficace des ressources. Ce service favorisera en outre la durabilité à long terme des capacités et des applications dont GéoConnexions financera le développement au cours des quatre prochaines années. Le programme exige que les décisions financières soient basées sur des plans d'activités judicieusement conçus. GéoConnexions croit qu'un plan stratégique à jour est une condition fondamentale à une saine planification des activités.

Se reporter à la section 4 pour plus de précisions.

2. Les propositions de la **catégorie 2** consistent à définir les besoins des utilisateurs en matière d'applications géospatiales² (appelées ci-après « applications ») qui mettent à profit l'ICDG. Les applications en question doivent répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs et être développées à l'aide d'un processus de conception centré sur l'utilisateur (voir la section 5.1 pour plus de précisions). Le promoteur doit démontrer qu'il va consulter les utilisateurs.

L'analyse des besoins des utilisateurs peut s'effectuer de différentes façons. Par exemple, le promoteur peut avoir recours à des méthodes qualitatives (comme

¹ La géomatique est une discipline qui regroupe la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion de l'information géographique, ou information à référence spatiale. Elle peut comprendre la télédétection, les systèmes d'information géographiques (SIG), les systèmes de positionnement global (GPS) et l'arpentage.

² Le terme « géospatial » qualifie des données géolocalisées ou à référence spatiale. Ainsi, une application géospatiale utilise des données géographiques concernant, par exemple, des réseaux routiers, des établissements hospitaliers ou des cours d'eau.

des groupes de discussion, des entrevues) et à des méthodes quantitatives (comme des sondages, des questionnaires) pour recueillir de l'information au sujet des exigences et des besoins des utilisateurs en ce qui concerne telle ou telle application. Le présent AOP aidera les organismes à recueillir cette information de manière à pouvoir développer des applications qui répondront aux besoins de leur clientèle.

GéoConnexions estime que, pour être efficace, le développement des applications doit reposer sur de solides analyses des besoins des utilisateurs. Les applications doivent être construites en fonction des besoins particuliers d'un groupe d'utilisateurs spécifique, et les utilisateurs doivent participer directement au processus d'évaluation des besoins. On ne saurait assurer la durabilité à long terme des applications sans une analyse rigoureuse des besoins des utilisateurs. Selon les directives du programme GéoConnexions, les décisions financières liées au développement des applications doivent reposer sur une connaissance claire des exigences des utilisateurs. GéoConnexions ne participera pas financièrement au développement d'une application si le promoteur du projet n'a pas documenté convenablement les besoins des utilisateurs.

GéoConnexions tient pour acquis que les promoteurs qui soumettent une proposition d'analyse des besoins des utilisateurs ont déjà un plan stratégique à jour en matière de géomatique pour leur organisme.

Se reporter à la section 5 pour plus de précisions.

2 CONTEXTE

2.1 GéoConnexions

GéoConnexions est un programme de partenariat national qui, sous l'égide de Ressources naturelles Canada, cherche à développer l'Infrastructure canadienne de données géospaciales (ICDG). Il s'agit d'une ressource électronique qui permet aux Canadiens d'utiliser et de combiner les informations géographiques (p. ex., cartes, images satellitaires) sur Internet afin de pouvoir prendre des décisions plus éclairées.

2.2 L'Infrastructure canadienne de données géospaciales (ICDG)

L'Infrastructure canadienne de données géospaciales (ICDG) met tout en œuvre pour donner aux Canadiens l'accès sur demande aux informations géospaciales au moyen d'un réseau interconnecté, interopérable et normalisé constitué de toute une légion de fournisseurs de données, de services et de technologies. L'infrastructure est conçue pour rompre avec le cloisonnement de l'information en encourageant le partage pour mieux respecter les politiques et les exigences opérationnelles. Grâce à cette infrastructure, les utilisateurs peuvent découvrir, afficher, visualiser et appliquer des données géospaciales et se prévaloir des services qui s'y rattachent.

Services de l'ICDG

Les services Web encadrent les interactions sur Internet et permettent aux utilisateurs de fournir, de consulter et d'échanger des données géospatiales. La mise en place des services et des applications obéit à des normes approuvées par l'ICDG. Les applications utilisent un ou plusieurs services Web pour visualiser, publier, éditer ou découvrir des données géospatiales fournies par des serveurs Web. Les normes ouvertes à la base des services Web rendent possible une architecture distribuée qui permet à des systèmes indépendants de communiquer et de collaborer les uns avec les autres.

Voici quelques exemples de services de l'ICDG :

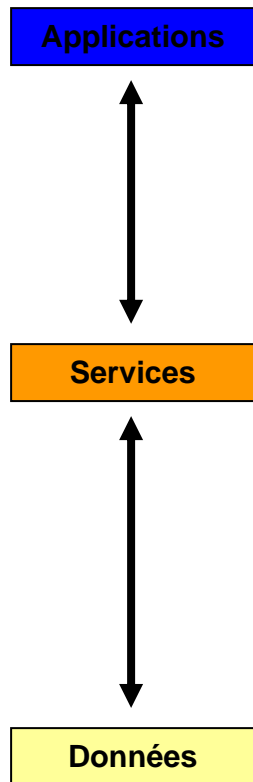
- Service de cartographie Web (WMS), afin de produire des cartes rendues à partir de données sur les entités, à l'aide du Service d'entités Web;
- Service d'entités Web (WFS), permettant d'extraire ou de modifier des entités géospatiales et leurs attributs sur Internet à partir de n'importe quel dépôt de données;
- Service de couverture Web (WCS), qui livre des couvertures de données, comme des données altimétriques numériques et d'autres données matricielles de taille fixe ou variable;
- Service de stylisme de cartes et services permettant d'accéder aux bibliothèques de symboles cartographiques, afin de prendre en charge le stylisme des entités géographiques sous une forme codée analysable au moyen d'un service de cartes Web;
- Service de découverte de géodonnées, permettant de trouver les métadonnées des géodonnées et d'extraire de l'information détaillée décrivant une ressource en géodonnées.

Le Portail de découverte de GéoConnexions donne accès à des services géospatiaux sur le Web et indique ceux qui sont conformes aux spécifications approuvées par l'ICDG.

Sur le site Web suivant, vous trouverez une liste d'exemples de services de l'ICDG : <http://www.geoconnexions.org/ICDG.cfm/fuseaction/webServices.type/gcs.cfm>

Adaptation à l'architecture technique de l'ICDG

L'ICDG utilise une architecture à trois paliers : les données, les services et les applications. Le palier des données comporte des informations géospatiales réparties, telles les métadonnées, les données-cadre ou les couches de cartes. Le palier des services propose des services Internet conformes aux normes reconnues par l'ICDG, ce qui permet l'affichage aussi bien que le traitement des données. Le troisième palier contient les applications de l'ICDG qui portent sur un problème ou un enjeu concret. Dans cette architecture, les applications sont activées par des services qui permettent l'affichage et le traitement des données, comme l'illustre le tableau suivant :



Description	Exemple 1	Exemple 2
Une application destinée à une communauté de pratique en particulier...	Une application d'intervention en cas d'urgence qui localise les feux de forêt et aide à planifier la répartition des ressources ...	Une application de gestion des bassins versants employée dans le contexte de la planification intergouvernementale ...
...utilise des services distribués compatibles avec l'ICDG (p. ex., WMS, WFS)...	... utilise les services de métadonnées et de cartographie Web de divers organismes...	...utilise un service de répertoire d'un organisme, des services d'entités et des services de cartographie Web d'une société d'aménagement municipale régionale, provinciale ou territoriale, des autorités fédérales et d'un organisme non gouvernemental...
... pour obtenir et/ou traiter les données et métadonnées dont elle a besoin.	... pour repérer les plans d'eau, les pistes d'atterrissage, les routes d'accès, la topographie de base ainsi que les collectivités pouvant être touchées.	...pour obtenir des données à jour sur les contaminants, les résultats de tests de qualité de l'eau, les principaux points d'approvisionnement en eau potable, les lieux récréatifs, le relief, des photos aériennes et d'autres jeux de données pertinents.

Les promoteurs ont à leur disposition de nombreuses ressources qui les aident à tirer avantage de l'ICDG, par exemple :

- l'architecture de l'ICDG:
<http://www.geoconnexions.org/ICDG.cfm/fuseaction/developersCorner.endspecs/gcs.cfm>
- un programme de formation en ligne:
http://www.geoconnexions.org/publications/training_manual/f/
- un guide pour les développeurs:
http://www.geoconnexions.org/publications/Technical_Manual/html_f/cgdiindex.html.

Réseau de développement de l'ICDG

Les équipes de projet devraient participer au Réseau de développement de l'ICDG et utiliser celui-ci pour communiquer des défis ou des enjeux techniques ou simplement pour demander conseil ou du soutien au besoin. Elles sont également invitées à partager les concepts et de l'information avec les autres membres du Réseau de développement de l'ICDG et à présenter les résultats de leur projet lors d'ateliers et de séminaires, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation de l'ICDG au sein de leurs communautés de pratique respectives. On peut avoir accès au Réseau de développement de l'ICDG sur le site Web suivant :

<http://www.geoconnexions.org/ICDG.cfm/fuseaction/devNetwork.welcome/gcs.cfm>

3 DOMAINES PRIORITAIRES DE GÉOCONNEXIONS

GéoConnexions a pour mandat de soutenir le processus décisionnel et de répondre aux besoins des utilisateurs dans quatre domaines prioritaires. La clientèle cible comprend les utilisateurs qui pourraient mettre à profit l'ICDG pour échanger de l'information géospatiale et prendre des décisions. En font partie notamment les municipalités rurales et les districts régionaux ruraux du Canada, les ministères et organismes publics (locaux, provinciaux, territoriaux ou fédéraux), les organismes autochtones, les établissements d'enseignement, les organismes du secteur privé ainsi que les organisations non gouvernementales qui œuvrent dans les domaines prioritaires suivants.

3.1 Santé publique

Il faut des partenariats efficaces pour développer et appliquer l'ICDG de sorte qu'elle puisse rendre service aux professionnels de la santé publique du pays tout entier. La santé publique constitue une priorité pour GéoConnexions pour plusieurs raisons. Premièrement, la santé et le mieux-être sont importants dans la vie quotidienne des Canadiens et Canadiennes. Deuxièmement, la géomatique possède tous les atouts qu'il faut pour améliorer l'efficacité de l'interaction entre les diverses administrations de la santé du pays. Troisièmement, les données sur la santé comportent en majeure partie une dimension géospatiale, et on veut pouvoir les associer à d'autres types de données (p. ex. données environnementales et données socioéconomiques). Les épidémiologistes, les professionnels de la santé et les spécialistes de la santé publique, pour ne mentionner que ceux-là, commencent à peine à utiliser la géomatique. Cela dit, il est des domaines concrets dans le milieu de la santé publique où l'on aurait tout intérêt à utiliser la géomatique et l'ICDG pour améliorer la prestation des services et décroiser les divers silos d'information.

Le présent AOP invite les organismes intéressés à proposer des applications pouvant contribuer à améliorer le processus décisionnel dans deux domaines : la **surveillance des maladies** et la **santé de la population** :

Surveillance des maladies : Les capacités géospatiales sont plutôt limitées en ce qui a trait à la surveillance des maladies, et ce en raison du manque de partage de

l'information et de données normalisées. Il faut des applications qui exploitent les ressources de l'ICDG pour aider à coordonner l'utilisation de données géospatiales intégrées sur la santé. Les autorités de la santé publique pourraient étudier ces informations pour prendre des décisions éclairées.

Santé de la population : De multiples facteurs (dont le statut socio-économique, la démographie et l'environnement) sont venus transformer le paradigme de la santé publique, et il devient de plus en plus pertinent pour les décideurs de se pencher sur les questions de santé publique. Compte tenu de la diversité des besoins en information, la communauté de la santé publique doit avoir accès rapidement à des données géospatiales pertinentes pour pouvoir étudier les populations vulnérables, établir les priorités et gérer les risques en conséquence.

3.2 Sûreté et sécurité publique

Pour contrer les menaces à la sûreté et à la sécurité dans un milieu exposé à tous les dangers, les Canadiens doivent coordonner leurs ressources et leurs efforts à l'intérieur de leur collectivité, avec les régions voisines et avec les autres pays. De plus en plus, une collaboration intergouvernementale et un partage horizontal de l'information s'imposent pour régler les questions de sûreté et de sécurité publiques. L'information à référence géographique est une ressource indispensable pour coordonner le travail des organismes et les aider à prendre des décisions cruciales en matière de planification et d'intervention dans les situations qui menacent la sûreté et la sécurité du public.

Dans le domaine de la sécurité publique, le présent AOP de GéoConnexions s'intéresse principalement à la **connaissance de la situation** et à la **gestion des conséquences**.

Connaissance de la situation : Les applications développées dans ce domaine permettront aux utilisateurs de connaître suffisamment la situation pour prévoir et détecter les menaces à la sûreté et à la sécurité publiques, s'y préparer et intervenir efficacement. La connaissance de la situation s'obtient à partir de diverses sources d'information : renseignements recueillis sur le terrain (généralement les résidents locaux, les premiers intervenants et les médias), imageries ou capteurs au sol. Un exemple d'application dans ce domaine serait un système d'aide à la décision dans lequel de l'information fraîchement acquise au moyen de capteurs serait superposée ou comparée à des données existantes ou archivées, pour mieux lutter contre les inondations. Comme il permettrait de détecter les changements et de prévoir les inondations, ce système faciliterait les interventions et la reprise des activités en donnant accès à des données en temps quasi réel.

Gestion des conséquences : Les applications développées dans ce domaine doivent favoriser la circulation de l'information entre les diverses administrations, étant donné que les organismes qui s'occupent de sûreté et de sécurité publiques doivent, dans des situations d'urgence, échanger des renseignements à référence géographique avec les autorités voisines et d'autres administrations publiques (municipalités, provinces, gouvernement fédéral, collectivité internationale). Les applications doivent donc fournir de l'information géoréférencée pour faciliter la prise de décisions. Une application dans ce domaine pourrait, par exemple, faciliter le partage d'une image opérationnelle

commune dans la collectivité des utilisateurs, afin de faciliter la coordination des mesures d'atténuation et des activités d'intervention. L'image opérationnelle commune comprendrait une représentation actuelle de l'incident et des événements associés qui sont en train de se produire, comme la fermeture de routes, la création de zones d'évacuation, de voies d'entrée et de sortie, et d'autres mesures d'atténuation.

3.3 Environnement et développement durable

Les Canadiens sont de plus en plus nombreux à reconnaître la nécessité d'une approche intégrée pour assurer une gestion efficace et écodurable des sols et des eaux du Canada. Une approche intégrée comporte plusieurs caractéristiques :

- elle est centrée sur une région géographique, comme un écosystème, un paysage, un bassin versant, une zone littorale, une aire administrative, une zone de planification, ou encore le site choisi pour un projet de construction;
- elle comporte des objectifs précis en ce qui concerne l'état d'une région à tel ou tel moment, objectifs qui découlent souvent d'une vision;
- elle peut prévoir l'évaluation des effets cumulatifs de plusieurs options d'utilisation du sol/des eaux/de la mer, fixer des repères ou des seuils en conséquence et définir le contexte dans lequel l'évaluation environnementale d'un projet peut avoir lieu;
- elle peut utiliser des indicateurs environnementaux ou des indicateurs de développement durable basés sur les données d'observation du paysage terrestre ou marin. Il est possible, au moyen de ces indicateurs, d'évaluer l'état d'un élément du paysage terrestre ou marin en fonction des repères établis et ainsi d'évaluer les progrès vers certains objectifs.

GéoConnexions veut soutenir les applications d'aide à la décision qui facilitent l'emploi d'une approche intégrée pour élaborer une vision/fixer des objectifs, aider à la modélisation et à la gestion des effets cumulatifs, faire l'évaluation environnementale d'un projet à l'échelle locale ou une évaluation environnementale stratégique/régionale d'une suite de projets apparentés, planifier l'utilisation des terres et des ressources, et contrôler des indicateurs.

Ces applications doivent faire usage de l'ICDG pour l'intégration et la diffusion des données. En général, les applications candidates présenteront les caractéristiques suivantes :

- combiner obligatoirement diverses bases de données économiques, sociales ou environnementales obtenues à diverses sources qui font autorité;
- utiliser des logiciels de visualisation et d'analyse de données en ligne et compatibles avec l'ICDG pour évaluer les impacts et les options;
- faire participer les utilisateurs de l'application, qui ont besoin de l'information pour améliorer leur processus décisionnel et atteindre la durabilité environnementale. En général, le processus décisionnel est subordonné à des politiques, à des lois, à des règlements et à des plans.

L'ICDG est un mécanisme qui peut être utile à toutes les étapes de la mise en œuvre d'une approche ou d'une application intégrée en matière de gestion des terres et de l'eau.

Le présent AOP s'adresse aux communautés d'utilisateurs qui s'intéressent à certains aspects du domaine prioritaire « environnement et développement durable ». En particulier, il invite les entreprises intéressées à développer des applications compatibles avec l'ICDG qui apporte une contribution dans les domaines suivants :

- approches intégrées de la gestion des **terres/de l'eau/de la mer**. Les applications dans ce domaine facilitent l'élaboration d'une vision et la planification intégrée de la durabilité à l'échelle locale ou régionale. GéoConnexions est intéressé par des applications qui mettent de l'avant des approches de gestion intégrée dans les domaines thématiques suivants : impacts du changement climatique et adaptation; gestion des océans et des milieux littoraux; évaluation qualitative et quantitative de l'eau douce; qualité de l'air; durabilité des sols (qualité, productivité, aménagement du territoire); évaluation des services des écosystèmes. La modélisation intégrée des terres et de l'eau est une activité acceptée, pourvu qu'elle soit au service d'un cadre de planification déjà établi;
- **modélisation/gestion des effets cumulatifs;**
- **évaluations environnementales, y compris les évaluations environnementales stratégiques et régionales;**
- **surveillance au moyen d'indicateurs environnementaux ou d'indicateurs de développement durable.**

Les promoteurs doivent démontrer que leurs applications, compatibles avec l'ICDG, contribueront à la réalisation d'une ou de plusieurs de ces activités de gestion et à l'application des lois, des politiques, des règlements ou des plans qui les sous-tendent. GéoConnexions les encourage à expliquer en quoi leur application répond à un besoin, dans la section « Avantages prévus » du modèle de propositions. GéoConnexions se servira des critères suivants pour déterminer si l'application contribue utilement au processus décisionnel :

- il existe déjà des sources de données abondantes concernant la région géographique visée par la proposition; autrement dit, la collecte de données primaires n'est pas une nécessité pour la réussite du projet
- l'atténuation des pressions ou le règlement des conflits dans la région géographique visée par la proposition suscite un vif intérêt à l'échelle régionale et provinciale
- les principales autorités sont intéressées à adopter une approche écosystémique
- les indicateurs de gestion ont été définis ou le seront
- l'application envisagée peut mettre à profit un programme/processus de gestion qui existe déjà.

3.4 Enjeux autochtones

Les collectivités autochtones du Canada font l'objet de pressions de plus en plus soutenues en ce qui a trait aux terres (territoires et terres ancestrales) et aux ressources. Ces pressions et exigences sont attribuables aux initiatives de dévolution des gouvernements autonomes, aux activités d'exploration des ressources, et à la nécessité d'offrir des débouchés aux membres de ces collectivités tout en veillant à ce que leurs sols demeurent productifs à l'avenir. Pour pouvoir faire l'équilibre entre les besoins de l'heure et ceux de demain, ces collectivités doivent nécessairement miser sur les technologies modernes pour appuyer leurs projets d'aménagement et de

développement. En raison de la situation géographique d'un grand nombre de collectivités autochtones et des contraintes sur le plan des ressources humaines et financières, l'échange ou le partage de l'information entre les administrations répond à un besoin impérieux.

Le présent AOP sollicite des propositions qui soutiennent le processus décisionnel dans deux domaines prioritaires : la **planification de l'aménagement des terres et des ressources** et des **systèmes d'intervention communautaires**.

Pour bon nombre de collectivités autochtones, la **planification de l'aménagement des terres et des ressources** implique la prise en compte des systèmes de valeur traditionnels et leur intégration aux pratiques et systèmes de gestion des terres. Parallèlement, il est de plus en plus nécessaire de collaborer avec l'industrie privée, soit en la consultant, soit en formant avec elle des cœntreprises. Les ententes d'autonomie gouvernementale, les ententes de règlement des revendications globales et particulières des Autochtones et d'autres initiatives fédérales, comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, qui font l'objet de négociations régulières entre les collectivités autochtones et le Canada, donnent une importance croissante à la gestion des terres et des ressources. De saines pratiques d'intégration des systèmes de connaissance traditionnels et occidentaux sont essentielles à la prise des décisions dans les collectivités autochtones.

Les systèmes d'intervention communautaires dans les collectivités autochtones, comme ceux que réclament les situations d'urgence ou la surveillance de la santé, font souvent intervenir plusieurs administrations. Pour que ces systèmes fonctionnent efficacement, il est essentiel que les administrations concernées puissent partager de l'information exacte et à jour. Il est impérieux de mettre en place des systèmes d'intervention communautaires efficaces et efficients, car l'augmentation des populations autochtones ou les autres changements qu'ils subissent ont un impact sur les ressources collectives. Pour que les efforts en ce sens produisent les résultats escomptés, il faut rassembler l'information en un tout homogène, cohérent et fiable. Or, comme les données d'infrastructure concernant les collectivités autochtones sont éparpillées entre plusieurs organismes, il devient extrêmement difficile pour les collectivités de trouver des moyens efficaces d'intégrer les données dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

4 CATÉGORIE 1 : ÉLABORER DES PLANS STRATÉGIQUES ET DES PLANS D'ACTIVITÉS

4.1 Plan stratégique

Qu'est-ce que c'est?

Pour constituer des outils de soutien organisationnel durables à long terme, les applications géospatiales doivent prendre en compte les priorités établies à l'échelle de l'organisme. Au début, l'application géospatiale peut être mise en œuvre dans un seul service, mais l'organisme doit s'être doté d'une stratégie géospatiale qui pourvoit au développement de l'application et à son utilisation générale, en s'assurant qu'elle va dans le sens de ses orientations stratégiques. L'alignement des fonctions et la définition des rôles doivent se faire dès le début.

A quoi ça sert?

Le plan stratégique explique clairement comment l'organisme s'y prendra pour atteindre un ou plusieurs objectifs. Il expose les buts et objectifs à long terme, de même que les stratégies générales que l'organisme utilisera pour les atteindre. L'organisme doit en outre s'assurer, dans son plan stratégique, que ces buts et objectifs correspondent à sa raison d'être et à ses priorités. En utilisant un processus de planification stratégique et en se dotant d'une stratégie en vue de l'utilisation de l'information géospatiale, l'organisme obtiendra un soutien plus large et à plus long terme, et s'assurera que le programme est aligné non seulement sur ses propres buts et priorités mais aussi sur ceux de ses partenaires.

Contenu :

Dans son sens le plus large, le plan stratégique comporte trois volets qui répondent aux questions suivantes :

- Où sommes-nous aujourd'hui?
- Où désirons-nous être dans disons 5 ans?
- Comment y parviendra-t-on?

La première partie du plan stratégique dresse un état de la situation de l'organisme. Qui êtes-vous? Quelle est votre vision? Quelle est votre mission? Comment se présente l'utilisation de l'information géospatiale dans votre organisme et chez vos principaux partenaires? Quels sont vos points forts et vos points faibles? Quelles possibilités s'offrent à vous? À quelles menaces êtes-vous exposé?

Dans la deuxième partie du plan stratégique, l'organisme décrit où il se voit dans x nombre d'années. Quelle est votre vision d'avenir? Quels buts et quels objectifs voulez-vous avoir atteints dans x nombre d'années? Vous devriez être en mesure de formuler un petit nombre de buts stratégiques que vous vous efforcez d'atteindre. Vous devriez également définir une série d'objectifs de programme qui convergent vers vos buts stratégiques.

La troisième et dernière partie du plan stratégique décrit les moyens que votre organisme compte utiliser pour atteindre ses buts et objectifs. De quoi votre organisme a-t-il besoin pour réussir? De quelles ressources dispose-t-il actuellement et de quoi d'autre a-t-il besoin? Quels sont ses besoins en matière de données et de technologies nouvelles ou modifiées? Quels facteurs externes et quels partenariats doivent jouer en sa faveur? En dernier lieu, cette partie du plan devrait exposer une stratégie de mise en œuvre découpée en grandes étapes et assortie d'un échéancier. Cette stratégie de mise en œuvre devrait être très générale. Les détails seront contenus dans le plan d'activités.

Processus :

Pour un grand nombre de personnes, le processus de planification proprement dit est aussi important que le résultat final, à savoir le plan stratégique. Il existe plusieurs modèles dont l'organisme peut s'inspirer. Cependant, les processus les plus féconds ont un certain nombre de caractéristiques en commun, notamment :

- le processus a reçu l'aval de la haute direction dès le début;
- le processus est dirigé par un comité interne et lui appartient;
- le processus est encadré par un planificateur professionnel;
- le processus fait participer le plus large éventail possible d'intervenants;
- le processus comporte des mécanismes de rétroaction pour confirmer les résultats préliminaires et finaux;
- le processus débouche sur un produit final que la haute direction approuve et dont elle se fait le champion.

Peu importe le processus utilisé, il est essentiel d'informer continuellement le plus vaste auditoire possible au sujet de l'état d'avancement du projet. Vous vous assurerez ainsi un appui maximal et vous obtiendrez le plus de rétroaction possible.

4.2 Plan d'activités

Qu'est-ce que c'est?

Un plan d'activités est un plan détaillé qui justifie le plan stratégique et expose les modalités de sa mise en œuvre. En outre, il contient une description claire et détaillée des tâches à accomplir pour atteindre les objectifs du plan stratégique ainsi qu'une ventilation des coûts qui seront engagés à cette fin. Finalement, il énumère et décrit les avantages que la mise en œuvre du plan stratégique procurera à l'organisme.

A quoi ça sert?

Alors que le plan stratégique décrit ce que l'organisme désire accomplir et pourquoi, le plan d'activités décrit en détail la façon dont il compte atteindre ses objectifs et justifie l'utilisation des ressources nécessaires. Il entre dans le détail de la mise en œuvre du plan stratégique et brosse un tableau plus clair des besoins, des risques et des retombées du plan stratégique. En outre, il précise les motifs et les avantages de la mise en œuvre du plan stratégique, de façon à convaincre les dirigeants de mobiliser les ressources nécessaires et d'aller de l'avant.

Contenu

Le plan d'activités devrait comporter cinq grandes sections :

- Sommaire
- Contexte
- Avantages et rendement du capital investi
- Spécification des besoins et des coûts
- Options et plan de mise en œuvre

Le sommaire présente avec concision l'essentiel du plan d'activités.

La section « Contexte » donne un aperçu général du plan stratégique et contient une description détaillée des objectifs définis dans le plan. Il devrait subdiviser les objectifs du programme en plusieurs sous-objectifs correspondant aux étapes qui jalonnent la voie vers les buts stratégiques.

La section « Avantages et rendement du capital investi » justifie l'allocation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan. Votre argumentaire devrait être fondé sur les valeurs et les méthodologies que privilégie votre organisme. Vous devez aborder à la fois les retombées financières et non financières.

La section « Spécification des besoins et des coûts » expose les conditions à mettre en place et les ressources financières à libérer pour mettre en œuvre le plan stratégique. Cela comprend les infrastructures, les technologies, les données, les ressources ainsi que les budgets. Vous devez y indiquer aussi bien les coûts immédiats que les coûts permanents d'entretien, de mise à niveau, de formation et de dotation. Vous devez également évoquer les risques, leur sévérité, leur probabilité et la façon de les atténuer.

Dans une dernière section, le promoteur doit décrire les différentes options qui s'offrent à son organisme, indiquer pourquoi il croit avoir choisi la bonne et exposer en détail les modalités de la mise en œuvre du plan stratégique, en indiquant les tâches à accomplir, les produits à livrer, les jalons et les mesures de dotation. Cette section doit également contenir un budget détaillé, un plan de communication et la description d'un système de rapports pour suivre la progression du projet.

5 CATÉGORIE 2 : DÉFINIR LES BESOINS DES UTILISATEURS

5.1 Répondre aux besoins des utilisateurs

Une **communauté d'utilisateurs** est un groupe de personnes qui partagent un intérêt pour un sujet ou un domaine (ou encore un enjeu relevant d'un domaine), qui interagissent régulièrement et qui recueillent et diffusent des connaissances. Plus spécifiquement, GéoConnexions le définit comme un groupe d'utilisateurs préoccupés par une même problématique et qui ont des exigences communes en ce qui concerne l'ICDG.

La communauté des utilisateurs réunit les personnes et les organismes qui bénéficieront directement d'un projet et qui deviendront les principaux utilisateurs de l'application. Ces utilisateurs — ou une partie d'entre eux — devront s'engager à participer au projet, ils ont continuellement besoin de l'application proposée, et possèdent les ressources voulues pour continuer à utiliser l'application après que le projet a pris fin. La communauté des utilisateurs devrait définir les besoins et gérer le projet.

Les promoteurs de projet doivent être investis d'un mandat clair pour diriger le développement et la tenue à jour de l'application proposée et pour assurer des services aux utilisateurs auxquels l'application est destinée. Idéalement, ils auront un modèle de gouvernance ou une structure organisationnelle qui est stable, qui peut accueillir l'application et qui peut en assurer la maintenance.

5.2 Processus d'évaluation des besoins des utilisateurs

Le processus d'évaluation des besoins des utilisateurs permet de cerner et d'évaluer les besoins des utilisateurs et de trouver des solutions pour y répondre. Il renseigne sur les idées, les attitudes, les besoins, les désirs et les préférences des personnes concernées. Les évaluations soumises à GéoConnexions doivent rendre compte des besoins, des désirs et des préférences exprimés par les utilisateurs en ce qui a trait à une application donnée.

Une évaluation des besoins des utilisateurs s'impose pour les raisons suivantes :

- Assurer la réussite du projet et la durabilité de ses résultats.
- Prendre le pouls des personnes qui utiliseront un programme, un service, une application ou un système, pour s'assurer que le nouveau produit répondra véritablement à leurs besoins.
- Découvrir qui utilise un produit, une application, un système ou un programme donné.
- Déterminer la demande d'un produit, d'une application, d'un système, d'un service ou d'un programme donné.
- Aider à cerner, à analyser et à résoudre des problèmes.
- Aider les décideurs et les planificateurs à fixer des priorités en vue de déterminer les exigences ainsi que les produits et services à offrir.
- Justifier la répartition des ressources publiques.

L'évaluation des besoins des utilisateurs comporte habituellement trois processus interdépendants :

1) Établissement du profil des utilisateurs : déterminer qui en particulier utilisera l'application. Examiner les rôles des utilisateurs, leurs responsabilités, leurs qualités, leurs principales tâches, le contexte dans lequel ils utiliseront l'application, leurs connaissances, leur motivation, etc., pour que l'application soit véritablement centrée sur leurs besoins. Ainsi, une proposition pour développer une application dans le

domaine de l'aménagement du territoire devrait venir d'un planificateur de l'utilisation du sol et non d'un fournisseur de données, d'un développeur d'application ou d'un fournisseur de logiciels.

Par exemple, les utilisateurs d'une application pour l'aménagement de terres pourrait s'avérer utile à des planificateurs de l'utilisation du sol, à des experts-conseils, à des organisations non gouvernementales, ou à une entreprise d'exploitation. Chacun de ces clients potentiels aura des exigences et des questions différentes. Le profilage des utilisateurs permet de mieux cibler les destinataires d'une application donnée, de manière à en assurer la pertinence pour telle ou telle communauté.

2) Évaluer les besoins de la communauté des utilisateurs : Ce processus utilise habituellement des méthodes qualitatives (p. ex., groupes de discussion, entrevues) aussi bien que quantitatives (p. ex., enquêtes, questionnaires) afin de déterminer les solutions que les utilisateurs espèrent obtenir au moyen de l'application et la manière dont ils aimeraient recevoir ces solutions.

3) Conception centrée sur l'utilisateur : Ce processus fait participer les utilisateurs tout au long des travaux de conception, d'essai et de mise en œuvre, afin de vérifier au fur et à mesure si l'application est conforme à leurs attentes.

Les propositions de projet doivent décrire clairement les sujets qui seront couverts dans l'évaluation des besoins des utilisateurs.

Les promoteurs doivent indiquer dans leurs propositions qui seront les utilisateurs et quels sont leurs besoins (processus 1 et 2 ci-dessus). Ils utiliseront de préférence un processus de conception centrée sur l'utilisateur durant la conception et la mise en œuvre de l'application.

5.3 Méthodologie

Le promoteur peut avoir recours à des méthodes de recherches qualitatives et quantitatives pour déterminer les besoins des utilisateurs. Les recherches **qualitatives** s'intéressent aux gens, à leur comportement et à leurs organismes. Elles visent à recueillir le point de vue des participants. L'information est regroupée par catégories plutôt que selon un ordre numérique.

Les recherches qualitatives comprennent l'analyse des dossiers et de la documentation, l'observation, les entrevues et les groupes de discussion.

Analyse des dossiers et de la documentation : Le promoteur obtient l'information en examinant des données portant, par exemple, sur les inscriptions, l'utilisation du Web, les demandes de renseignements par téléphone, le chiffre d'affaires et la rétroaction des utilisateurs recueillie au moyen d'un site Web interactif ou d'un formulaire d'évaluation. La documentation peut mettre en évidence des fluctuations ou des variations, et indiquer si les besoins des utilisateurs sont satisfaits ou non. Elle peut également mettre en évidence des désirs non comblés.

Observation : Le fait d'observer comment les gens exécutent leurs tâches ou leurs activités peut renseigner le promoteur sur les données utilisées, le mode d'accès à l'information et la fréquence d'utilisation.

Entrevues : Les entrevues en personne ou par téléphone ont cet avantage que l'intervieweur peut obtenir des précisions en conversant avec son interlocuteur et en lui posant des questions. En outre, l'intervieweur peut observer l'expression sur le visage de l'interviewé ou son langage corporel. Une entrevue peut se tenir avec une, deux ou trois personnes.

Groupes de discussion : Les participants à un groupe de discussion ont la possibilité d'exprimer leurs idées et leurs opinions sur un sujet donné. Ces rencontres réunissent de six à douze personnes, et leur durée varie généralement d'une à trois heures.

Les recherches **quantitatives** ne donnent pas matière à observation ni à interprétation. Elles sont structurées et leurs résultats mesurables à l'aide de méthodes statistiques. Le promoteur peut effectuer des sondages et utiliser des questionnaires auxquels les participants peuvent répondre par téléphone, par la poste, en ligne, à la maison ou dans un lieu public.

Le **sondage** consiste à poser des questions de vive voix à une personne, alors que le **questionnaire** se présente par écrit, s'adresse à un groupe spécifique et vise à recueillir des renseignements qui permettront éventuellement d'améliorer des produits ou des services. Les sondages et les questionnaires sont de bonnes méthodes pour communiquer avec des gens de tous horizons dans diverses collectivités.

Parfois, on combine des recherches qualitatives à des recherches quantitatives pour sonder plus en profondeur les connaissances et les perceptions, pour avoir une idée du langage avec lequel les gens décrivent leurs attitudes et leurs préférences, pour aider le chercheur à déterminer la terminologie et le contenu d'un questionnaire, ou faciliter l'élaboration de questions qui feront l'objet de recherches ultérieures.

6 PROCESSUS DE DEMANDE

L'élaboration du projet comprend les étapes principales suivantes :

- 1) Dépôt de la proposition
- 2) Évaluation des propositions
- 3) Négociation d'une entente formelle

6.1 Dépôt de la proposition

Les promoteurs peuvent rédiger leurs propositions en français ou en anglais, à leur choix, selon le modèle fourni en annexe C. Une seule proposition par promoteur sera acceptée.

La proposition doit être complète en soi, car elle sera évaluée à ses seuls mérites. Les promoteurs doivent y joindre toute l'information nécessaire à une évaluation complète et équitable de leur projet. Les renseignements supplémentaires fournis en annexe seront également soumis à l'évaluation.

Les propositions devront nous parvenir au plus tard à minuit (HNP), le **20 octobre 2006**

6.2 Évaluation des propositions

Une équipe d'évaluateurs évaluera méticuleusement les propositions de projet. Cette évaluation se fera selon les critères présentés en annexe B du présent AOP. Sous réserve du financement disponible, GéoConnexions financera au moins 16 projets, à raison de quatre par domaine prioritaire.

6.3 Négociation d'une entente formelle

GéoConnexions discutera le projet retenu avec le promoteur afin de conclure avec lui une entente de contribution qui décrira les modalités de la collaboration avec GéoConnexions. Il ne s'agit pas d'un contrat; cette entente ne fait qu'énoncer les attentes de part et d'autre, notamment en ce qui a trait à la durée du projet, aux produits livrables, aux tâches, aux dates repères, aux ressources humaines (l'organisme, les noms des membres de l'équipe, leurs rôles/titres, leur rémunération journalière et le nombre de journées-personnes), au plan de communication et aux aspects financiers.

7 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

GéoConnexions favorise la collaboration, particulièrement quand il s'agit d'appuyer la prestation de services géomatiques dans le secteur privé et, à un moindre degré, dans les établissements d'enseignement et les ONG. Cette section précise les rôles et les responsabilités des collaborateurs éventuels.

7.1 GéoConnexions

GéoConnexions apporte aux projets une contribution financière et des services experts. Il est responsable de l'évaluation des propositions, de la négociation des ententes, de la prestation de conseils techniques, du suivi du projet, de l'évaluation des produits à livrer et de l'autorisation des paiements. **En collaboration avec le promoteur du projet**, il se charge également de la promotion et de la diffusion du projet et de ses résultats.

7.2 Promoteur du projet

Le promoteur du projet élabore la proposition, dirige et coordonne toutes les activités qui se rattachent au projet et agit à titre de personne-ressource en ce qui a trait au projet. Le promoteur peut être un ministère ou un organisme public (local, provincial/territorial ou fédéral), une société d'État, un établissement d'enseignement, un organisme du secteur privé, un organisme autochtone ou une ONG. **Les promoteurs de projet doivent être des utilisateurs finaux** de données géospaciales (ou d'information dérivée

de données géospatiales), et ces rôles doivent répondre à des besoins opérationnels ou stratégiques précis. Les promoteurs doivent avoir le mandat et posséder les ressources nécessaires pour coordonner le projet et faire en sorte que les résultats continuent de s'appliquer à la fin du projet. Les promoteurs de projet sont responsables de l'attribution des contrats aux fins du projet. En collaboration avec GéoConnexions, ils se chargent également de la promotion et de la diffusion du projet et de ses résultats.

7.3 Agent contractuel / consultant

Un entrepreneur du secteur privé, du milieu universitaire ou d'une ONG doit apporter son expertise au projet. En général, il fournira des services spécifiques ou des produits nécessaires à la réalisation du projet. Les promoteurs doivent répondre de tous les aspects des contrats passés avec des entrepreneurs et doivent donc respecter les règles et les restrictions imposées par leurs propres organismes .

8 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER

8.1 Financement

GéoConnexions financera uniquement les projets à coûts partagés. Dans ce genre de projet, le promoteur et son partenaire conviennent de verser une contribution en argent pour payer les travaux ou d'absorber une partie du coût du projet moyennant une contribution en nature. La contribution financière (en argent et en nature) du promoteur au projet doit être supérieure ou égale à 50 p. 100 du coût total du projet (en argent et en nature).

Le financement demandé à GéoConnexions ne doit pas dépasser les **40 000 \$** par projet ni 50 p. 100 du coût total du projet.

Un projet proposé peut avoir recours à un autre programme de financement, sous réserve d'une confirmation écrite des agents du programme en question, indiquant que le financement a été approuvé.

8.2 Coûts admissibles

8.2.1 Main-d'œuvre

Aux fins du présent AOP, on entend par frais de main-d'œuvre la rémunération proprement dite du personnel. La rémunération du personnel déjà à l'emploi d'un organisme est considérée comme une contribution en nature. Celle du personnel engagé expressément aux fins du projet est comptabilisée à titre de contribution en argent. Pour les contributions en nature, les frais de main-d'œuvre comprennent également les avantages sociaux des employés, jusqu'à concurrence de 20 p. 100.

Chacun des organismes participants est tenu d'expliquer la formule utilisée pour le calcul du taux quotidien de rémunération. Une formule classique consiste à inscrire un salaire annuel raisonnable, y ajouter les frais généraux et des avantages sociaux

raisonnables pour ensuite diviser le résultat par un nombre raisonnable de journées facturables en un an. Les frais de main-d'œuvre ne peuvent pas comprendre une marge de profit. S'il s'agit de fonctionnaires, il faudra s'en tenir aux taux approuvés par l'organisme gouvernemental en cause.

8.2.2 Frais de déplacement et de subsistance

Certains frais de déplacement et de subsistance seront considérés au cas par cas. Les propositions devront contenir des précisions sur les motifs et le coût de tout déplacement requis.

Les coûts de déplacement doivent être comptabilisés conformément à la *Directive sur les voyages* du Conseil du Trésor en vigueur ou, le cas échéant, les directives du promoteur du projet (à condition de ne pas dépasser les limites prévues dans la Directive du Conseil du Trésor). La *Directive sur les voyages* est disponible à http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp.

8.2.3 Sous-traitance

Les informations relatives aux coûts de toute activité de sous-traitance doivent être clairement ventilées dans la proposition. GéoConnexions pourra demander une copie des contrats passés avec des sous-traitants ou des consultants.

8.3 Coûts non admissibles

8.3.1 Profits

Les profits, y compris sur la main-d'œuvre, ne sont pas des dépenses admissibles et ne peuvent être inclus dans le calcul du coût total estimatif du projet.

8.3.2 Taxes

La taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVP) et la taxe de vente harmonisée (TVH) ne peuvent être financées par GéoConnexions.

8.3.3 Engagés avant le début du projet

Nul paiement ne sera versé en vertu des coûts de préparation et de dépôt d'une proposition de projet ou d'une entente de projet à la suite de cet AOP. Nulle dépense antérieure à la signature d'une entente ou à une autorisation écrite de GéoConnexions ne peut être considérée dans le cadre de toute entente qui en résulte.

8.3.4 Valeurs intangibles

Les coûts liés à la connaissance ou à la survalorisation ou à tout autre aspect intangible ne sont pas admissibles.

8.3.5 Autres coûts non admissibles

L'achat de propriétés, le paiement d'impôts fonciers, les coûts des immobilisations ne sont pas admissibles.

8.4 Aide financière fédérale totale

Le promoteur doit fournir la liste de tous les ministères fédéraux participant au projet proposé et s'assurer que l'aide fédérale totale, incluant l'aide demandée à GéoConnexions, n'excède pas 75 p. 100 du coût total du projet. Le financement attribué à un autre projet financé par GéoConnexions ne peut pas faire partie du total des coûts du projet ni des fonds renouvelables.

8.5 Projets au Québec

Un organisme situé au Québec et dont les activités sont en tout ou en partie financées par la province de Québec peut être assujetti à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30)

Les articles 3.11 et 3.12 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (ci-après appelée « Loi ») disposent que les entités qui sont un *organisme municipal*, un *organisme scolaire* ou un *organisme public* au sens de la Loi doivent obtenir l'autorisation prescrite par la Loi préalablement à la conclusion de toute entente avec le gouvernement du Canada, ses ministères ou organismes publics, ou avec un organisme public fédéral.

En conséquence, toute entité assujettie à la Loi a la responsabilité d'obtenir cette autorisation avant de signer une entente avec le Gouvernement du Canada.

Le formulaire reproduit à l'annexe C doit être rempli et joint aux propositions de projet émanant du Québec. Si vous répondez « oui » à l'une des trois questions, vous devrez prendre, au nom de votre organisme, les mesures nécessaires pour obtenir l'autorisation appropriée du gouvernement du Québec avant de pouvoir obtenir du financement en provenance du Gouvernement du Canada. Pour obtenir l'autorisation appropriée du gouvernement du Québec, il vous faudra contacter le représentant de l'organisme ou de l'institution du Québec qui vous verse du financement. GéoConnexions lui enverra ensuite une copie (non signée) de l'entente de contribution.

Si vous répondez « non » à chacune des trois questions du formulaire, votre organisme n'est pas assujetti aux dispositions du chapitre M-30, et le processus d'évaluation peut suivre son cours.

8.6 Participation du secteur privé

GéoConnexions s'engage à dépenser 50 p. 100 de la totalité de son budget dans le secteur privé. Les promoteurs gouvernementaux qui obtiennent de l'aide financière de GéoConnexions pour un projet doivent obligatoirement recourir (dans la mesure du possible) au secteur privé pour l'exécution des travaux, plutôt que d'embaucher du nouveau personnel à l'interne pour les activités du projet. Les états financiers du projet doivent

comporter des indications claires sur l'acheminement des sommes correspondantes vers le secteur privé.

9 DROITS DE GÉOCONNEXIONS

GéoConnexions se réserve le droit de :

- rejeter toute lettre d'intention ou proposition reçue en réponse à cet AOP;
- demander des précisions et vérifier toute information fournie;
- entamer des négociations avec tout promoteur de projet sur tous les aspects de la proposition;
- accepter toute proposition en tout ou en partie;
- négocier les droits de propriété intellectuelle;
- diffuser le projet et en communiquer les résultats;
- annuler l'AOP et le relancer à un autre moment;
- administrer, approuver ou allouer une aide financière à la seule discrétion de GéoConnexions.

Le contenu et les exigences des présentes peuvent changer sans préavis. Avant de déposer une proposition, veiller donc à obtenir la toute dernière version de cet AOP à même le site : www.geoconnexions.org

10 FORMALITÉS DE RAPPORT ET DE SUIVI

10.1 Chargés de projet

Un chargé de projet (responsable technique) de GéoConnexions sera affecté au suivi de chaque projet. Il approuvera les paiements périodiques. On devra soumettre à son approbation les rapports périodiques ainsi que les produits et services livrables correspondants.

10.2 Calendrier de paiements

Le calendrier des paiements est particulier à chaque projet et sera précisé dans l'entente. En général, il sera établi en fonction des étapes du projet et des produits livrables correspondants. Les factures doivent être soumises après réception des produits livrables.

10.3 Rapport final

A la fin du projet, l'équipe de projet est tenue de produire un rapport final, qui doit :

- évaluer le succès du projet;
- déterminer les retombées du projet;
- faire état des problèmes rencontrés;

- dresser les plans des activités et des projets de suivi.

10.4 Communications destinées au public et aux intervenants

Tous les projets qui reçoivent une aide financière de GéoConnexions doivent diffuser les résultats obtenus et reconnaître publiquement la contribution de GéoConnexions en inscrivant son logo et son lien électronique dans tout communiqué à l'intention des médias, du public ou des intervenants; dans les présentations; dans les sites Web; dans les brochures ou dépliants; ainsi que dans toute autre publication ou documentation décrivant le projet et ses résultats

Lorsque les promoteurs n'auront que le choix d'insérer une mention textuelle, celle-ci devra comporter l'énoncé suivant:

« ...avec l'aide financière de GéoConnexions, une initiative de partenariat national sous l'égide de Ressources naturelles Canada. GéoConnexions et ses partenaires s'attachent à enrichir l'Infrastructure canadienne de données géospaciales, une ressource électronique qui permet aux décideurs l'accès, la combinaison et le partage d'informations géographiques sur Internet pour obtenir une meilleure compréhension des relations sociales, environnementales et économiques. »

Lorsque les logos des organismes donateurs sont apposés à un produit, il faudra utiliser le logo de GéoConnexions et le mot-symbole « Canada ».

Lorsque la mention textuelle peut être assortie du logo, on optera pour les deux formes de reconnaissance.

GéoConnexions devra avoir l'occasion d'examiner le matériel de communications. Il ajoutera à son site Web un hyperlien vers les communiqués et les articles traitant du projet. Il pourra diffuser de son côté les réalisations du projet en consultation avec le promoteur et les collaborateurs du projet.

11 PERSONNES-RESSOURCES

Toutes questions ou autres communications relatives au présent AOP doivent être adressées directement par écrit, de préférence par courriel, à :

<p>Judy Guenette Conseillère, Utilisation de l'ICDG, GéoConnexions Gouvernement du Canada</p>	<p>615, rue Booth , 6^e étage Ottawa (Ont.) K1A 0E9 Téléphone : 613-947-1362 Télécopieur : 613-947-2410 Courriel : Judy.Guenette@rncan.gc.ca</p>
---	--

Les propositions de projet doivent être adressées, sous forme électronique, à :

Julie Béland Coordonnatrice des projets Bureau de gestion de la valeur GéoConnexions Gouvernement du Canada	615, rue Booth , 6 ^e étage Ottawa (Ont.) K1A 0E9 Téléphone : 613-947-5009 Télécopieur : 613-947-2410 Courriel : jbeland@rncan.gc.ca
---	--

ANNEXE A : MODÈLE DE PROPOSITION POUR DRESSER DES PLANS STRATÉGIQUES ET DES PLANS D'ACTIVITÉS EN VUE DE L'UTILISATION DE L'ICDG ET DÉTERMINATION DES BESOINS DES UTILISATEURS D'APPLICATIONS ICDG

Important

*Le présent modèle a été conçu pour vous aider à rédiger une proposition et pour aider GéoConnexions à les évaluer (selon les critères énoncés à l'appendice B du présent AOP). **Les propositions non conformes à ce modèle seront rejetées.***

Les instructions sont en italiques, tandis que les en-têtes et le texte à superposer aux instructions doivent être imprimés en caractères ordinaires.

GéoConnexions répondra à chaque lettre d'intention par courriel.

*Les projets ne doivent pas durer plus de 6 mois et doivent se terminer au plus tard le **30 avril 2007**. Le financement de GéoConnexions est limité à **40 000 \$** et ne doit pas équivaloir à plus de 50 p. 100 du coût du projet.*

Si vous désirez vous prévaloir de cet avis d'offre de participation en vue d'obtenir du financement de GéoConnexions, votre proposition doit parvenir à GéoConnexions au plus tard à minuit (24 heures), heure avancée du Pacifique, le 20 octobre 2006.

Titre du projet proposé
Organisme ou agence du promoteur du projet

Date d'envoi de la proposition
Code d'avis d'offre de participation 06-AUC-300

RÉSUMÉ DU PROJET

Titre du projet :	
Organisme chef :	
Nom du gestionnaire de projet :	
Coordonnées du promoteur du projet :	Adresse postale au complet :
	Téléphone :
	Télécopieur :
	Courriel :
Début du projet :	
Fin du projet :	
Durée du projet :	<i>En mois</i>
Description du projet :	<i>Description du projet et de ses objectifs en langage clair et simple (150 mots ou moins).</i>

Coût du projet :	<i>Coût total du projet, en dollars canadiens</i>		
Financement de GéoConnexions	<i>Financement total demandé à GéoConnexions, en dollars canadiens</i>		
	<i>Financement total demandé à GéoConnexions exprimé en pourcentage du coût total du projet</i>		
Collaborateurs :	Contribution financière (\$ CAN)		
	Contribution en argent	Contribution en nature	
		Description	Valeur en argent
Organisme :		<i>Décrivez en quoi consiste la contribution en nature; par exemple main-d'œuvre, logiciels, matériaux, etc..</i>	

TABLE DES MATIÈRES

- Résumé du projet.....*
- Table des matières.....*
- 1. Description de l'organisme.....*
- 2. Description du projet.....*
- 3. Plan de communication.....*
- 4. Évaluation du risque.....*
- 5. Équipe du projet.....*
- 6. Plan de mise en œuvre du projet.....*
- 7. Information financière.....*

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Décrivez votre organisme, son mandat, sa structure organisationnelle, ses fonctions, les facteurs qui influent sur ses activités. Décrivez l'usage qu'il fait de la géomatique, en indiquant les technologies, les ressources, les partenariats et les extrants.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Selon la catégorie dans laquelle s'inscrit votre demande, décrivez votre projet.

Catégorie 1 : Dressez un plan stratégique et un plan d'activités en vue de l'utilisation de l'ICDG

Contexte : Décrivez le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du plan stratégique et du plan d'activités, quelle méthodologie vous comptez utiliser ainsi que les ressources que vous êtes prêt à y investir. Expliquez pourquoi ce projet est important pour votre organisme et pourquoi il devrait avoir lieu maintenant. Expliquez en quoi le projet aidera votre organisme à satisfaire ses besoins stratégiques et opérationnels.

Utilisateurs : Indiquez qui seront les principaux utilisateurs et dans quel domaine prioritaire votre projet s'inscrit (santé publique, sécurité publique, environnement et développement durable, enjeux autochtones).

Objectifs : Énoncez des objectifs préliminaires ou possibles. Décrivez brièvement l'état actuel de la géomatique au sein de votre organisme et comment vous désirez le voir évoluer d'ici cinq ans ou plus.

ICDG : Faites-nous part de vos premières réflexions et donnez-nous des exemples de la façon dont l'ICDG peut servir à répondre à vos besoins.

Partenariats : Indiquez qui sont vos partenaires, en précisant leur rôle et leur engagement dans le projet. Décrivez leur lien avec vous, le promoteur, ainsi que les ententes officielles que vous pourriez avoir conclues avec eux.

Viabilité : Que se passera-t-il après que le plan stratégique et le plan d'activités auront été établis? Quelles seront les étapes suivantes? Comment mettrez-vous à profit les résultats du projet? Quel rôle vos partenaires joueront-ils?

Catégorie 2 : Définir les besoins des utilisateurs d'applications ICDG

Contexte : Décrivez l'application proposée et les ressources que vous êtes disposé à y investir. Décrivez la méthodologie que vous entendez utiliser pour évaluer les besoins des utilisateurs. Indiquez quelles méthodes qualitatives et quantitatives vous songez à utiliser pour recueillir de l'information, en indiquant le public cible et le nombre de consultations (p. ex. dix entrevues ou cinq groupes de discussion, avec ou sans questionnaire). Expliquez pourquoi le projet est important pour votre organisme et pourquoi il devrait avoir lieu immédiatement. Expliquez en quoi il aidera votre organisme à satisfaire ses besoins stratégiques et opérationnels.

Utilisateurs : Indiquez qui seront les principaux utilisateurs de l'application et dans quel domaine prioritaire (santé publique, sécurité publique, environnement et développement durable, enjeux autochtones) votre projet s'inscrit.

Objectifs : Décrivez les objectifs que votre application aidera votre organisme à atteindre. Décrivez brièvement où en est la géomatique au sein de votre organisme; indiquez à quel moment l'application proposée sera mise en œuvre et en quoi elle contribuera à modifier l'importance de la géomatique dans votre organisme.

ICDG : Décrivez le rôle de l'ICDG dans le contexte de votre application.

Partenariats : Indiquez qui sont vos partenaires, et précisez leur rôle et leur engagement dans le projet. Quelle est la nature de leurs liens avec vous? Avez-vous conclu officiellement des ententes avec eux? Si oui, de quoi s'agit-il?

Viabilité : Que se passera-t-il après que vous aurez évalué les besoins des utilisateurs? Quelles seront les étapes suivantes? Comment mettrez-vous à profit les résultats du projet? Quel rôle vos partenaires joueront-ils?

3. PLAN DE COMMUNICATION

Décrivez les méthodes que vous utiliserez pour partager et diffuser les résultats de votre application au sein de votre communauté d'utilisateurs et indiquez comment vous forgerez des liens avec d'autres initiatives

4. ÉVALUATION DU RISQUE

Indiquez et évaluez tous les problèmes possibles ou les risques qui pèsent sur l'exécution et la viabilité du projet.

Risque	Gravité (élevée, moyenne, faible)	Probabilité élevée, moyenne, faible)	Stratégies d'atténuation pour chaque risque
<i>Risques concernant l'engagement</i>			
<i>Risques liés à l'organisme</i>			
<i>Risques liés aux contrats</i>			
<i>Risques financiers</i>			
<i>Risques liés aux ressources humaines (par exemple disponibilité de personnel qualifié ou de personnel d'expérience)</i>			
<i>Questions touchant les politiques</i>			
<i>Dépendances du projet</i>			

5. ÉQUIPE DU PROJET

Décrivez les rôles, les responsabilités, les compétences clés et l'expérience de chacune des personnes affectées au projet (partenaires, organismes collaborateurs et entrepreneurs), en suivant le modèle ci-dessous

Nom :	
Organisme :	
Rôle (titre) :	
Responsabilités :	
Compétences clés :	
Nombre d'années d'expérience pertinente :	

6. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Remplissez le tableau ci-dessous. Le calendrier de travail est laissé à la discrétion du promoteur. Les produits et services livrables ainsi que les demandes de paiement doivent être liés suivant les principales étapes du calendrier.

- *Colonne 1 « WBS » – numéro attribué à chacune des tâches, sous-tâches et étapes du projet.*
- *Colonne 2 « Ventilation des tâches et du travail » - décrivez chacune des tâches, sous-tâches et étapes du projet. La durée des sous-tâches définies ne dépassera pas dix jours. Par ailleurs, il est conseillé de ventiler/d'étayer toute activité dont la durée totale dépasse dix jours.*
- *Colonne 3 « Durée (jours) » - le temps (en jours ouvrables) que prendra l'activité.*
- *Colonne 4 « Organisme » - le nom de l'organisme responsable de la tâche.*
- *Colonne 5 « Noms des membres de l'équipe » – les noms des personnes affectées à la tâche en question.*
- *Colonne 6 « Journées-personnes » - le volume de travail, en jours, que produira chaque membre de l'équipe.*
- *Colonne 7 « Rémunération journalière » - rémunération des personnes. Ce chiffre comprend les avantages sociaux jusqu'à concurrence de 20 p. 100. Le promoteur doit expliquer comment la rémunération journalière a été calculée. Une façon de procéder consiste à prendre un salaire annuel raisonnable, à y ajouter des frais généraux et des avantages sociaux, et à diviser le tout par 260,88, soit le nombre de jours facturables dans une année. Dans le cas des fonctionnaires, il faut utiliser les taux de rémunération officiels du gouvernement en fonction des niveaux de classification.*
- *Colonne 8 « Produits livrables » - tous les extrants à livrer au cours de l'étape considérée.*
- *Colonne 9 « Date de début » - date à laquelle débute la première activité.*
- *Colonne 10 « Date de livraison » - date de livraison du dernier produit ou service livrable à une étape donnée.*
- *Colonne 11 « Coût total » - coût, taxes non comprises, de la tâche à exécuter (peu importe qu'elle soit financée par des contributions en argent ou en nature).*

7. INFORMATION FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous résume le coût du projet ainsi que la contribution de chaque organisme. Il fait voir les dépenses engagées par chaque organisme et indique si les contributions sont en argent ou en nature. Dans la colonne « Dépense de projet et description », le promoteur doit décrire chaque poste budgétaire. Il peut ajouter des colonnes s'il y a d'autres organismes collaborateurs

Le financement fourni par GéoConnexions est limité à 40 000 \$ et ne doit pas dépasser 50 p. 100 du coût du projet

Nota :

- *L'aide financière totale du gouvernement du Canada ne peut dépasser 75 p. 100 du coût total du projet. Cependant, les fonds versés par AINC à des organismes autochtones pour des services centraux ne devraient pas compter.*
- *Un organisme située au Québec dont les activités sont financées en totalité ou en partie par la province de Québec pourrait être assujettie à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30). Certaines entités, comme un organisme municipal, un organisme scolaire ou un organisme public, doivent obtenir une autorisation avant de signer une entente avec le Gouvernement du Canada. Voir le « Formulaire à compléter relativement à la loi M-30 » à l'annexe E de l'Avis d'offre de participation.*
- *Pour les coûts admissibles et non admissibles reportez-vous à la section 8.*

Dépenses de projet et description	Organisme du promoteur de projet		GéoConnexions	Coût total du projet, taxes (TPS, TVP et TVH) non comprises
	En nature	En argent	En argent	
<p>Main-d'œuvre (y compris les avantages sociaux – maximum de 20 %)</p> <p>« En nature » s'applique aux personnes déjà à l'emploi d'un organisme</p> <p>« En argent » s'applique à de nouveaux contrats; à des personnes recrutées expressément pour la réalisation du projet</p>				
<p>Matériaux, fournitures, composants</p> <p>Les coûts d'exploitation réguliers ne font pas partie des coûts en nature. Par exemple, si votre organisme paie un loyer (ou des frais d'électricité ou de gaz) pour les bureaux qu'il occupe dans le cadre d'activités régulières, il ne peut déclarer ces coûts à titre de contribution en nature étant donné que la dépense serait engagée de toute façon, que le projet ait lieu ou non.</p> <p>Les frais d'administration (poste, messagerie, photocopie), les coûts des télécommunications (télécopieur, téléphone), les coûts des salles de réunion, etc. peuvent être demandés.</p> <p>Le promoteur doit expliquer la nature des frais généraux, car il peut s'agir de coûts d'exploitation.</p>				
<p>Déplacements et subsistance</p> <p>Les frais de déplacement doivent être détaillés. Les demandes de remboursement de frais de transport et d'hébergement devront être accompagnées de factures.</p> <p>Les frais des repas et des frais divers seront remboursés conformément à la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor, publiée sur le site http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp.</p> <p>Dans le cas d'un transporteur privé, on applique un taux par kilomètre qui tient compte de la consommation d'essence et de l'usure du véhicule.</p>				
<p>Sous-traitance</p> <p>Indiquez le nom du sous-traitant. Les tâches et le nombre de journées-personnes doivent être indiqués dans la ventilation des travaux.</p>				
Autres				
COÛT TOTAL				
Pourcentage	%		%	100%

ANNEXE B : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS – DRESSER DES PLANS STRATÉGIQUES ET DES PLANS D'ACTIVITÉS EN VUE DE L'UTILISATION DE L'ICDG ET DÉFINITION DES BESOINS DES UTILISATEURS D'APPLICATIONS ICDG

Évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées en fonction des critères énoncés ci-dessous. Chacune des sections du modèle de proposition sera évaluée.

À partir d'une liste d'énoncés classés de « A » à « D », le comité d'évaluation choisira celui qui décrit le mieux comment la proposition répond à chaque critère. Les critères sont décrits dans la section intitulée « Critères d'évaluation ».

Nota : La proposition sera évaluée uniquement sur l'information qu'elle contient. Le comité d'évaluation ne tiendra compte d'aucun autre renseignement.

L'énoncé « A » correspond aux conditions minimales acceptables ou évaluables, tandis que l'énoncé « D » correspond aux conditions idéales et, par conséquent, à la cote maximale possible.

Lorsqu'une proposition ne satisfait pas toutes les conditions et tous les éléments d'un critère donné, les évaluateurs ont pour consigne de sélectionner l'énoncé inférieur qui s'y rapproche le plus et la lettre correspondante. Ainsi, si une proposition ne répond pas de manière satisfaisante à toutes les conditions et à tous les éléments de l'énoncé « C » pour un critère d'évaluation donné, c'est l'énoncé « B » qui sera sélectionné à la place. Lorsqu'un critère ne peut être évalué, en raison d'informations manquantes ou prêtant à confusion, la lettre « N » est attribuée.

Les lettres de classement correspondent aux pourcentages (coefficients) indiqués dans le tableau suivant

Lettre	Coefficient
N	-
A	3%
B	33%
C	67%
D	100%

À la fin de l'évaluation, on calcule la somme de toutes les cotes individuelles obtenues pour chacun des critères d'évaluation et on en fait la moyenne. La cote maximale possible pour une proposition est de 100 %, le minimum possible se situant à 0 %.

Les propositions qui n'obtiennent pas une moyenne d'au moins 50 % ne seront pas considérées pour une aide financière. Elles seront également rejetées si elles ne reçoivent pas au moins un « B » pour l'un des critères suivants : modèle opérationnel, dépendance du domaine d'activité à l'égard de l'information et des applications géospatiales, besoins stratégiques, utilisation de l'ICDG, partenariats, potentiel de durabilité et évaluation des risques, et stratégies d'atténuation.

	Critères obligatoires Les promoteurs doivent remplir les six conditions suivantes pour que leur lettre d'intention soit évaluée.	Réussite ou échec
A	Le promoteur est-il canadien? Oui = réussite Non = échec	
B	Le promoteur a-t-il le mandat de piloter le projet et d'appuyer/soutenir l'application géospatiale? Oui = réussite Non = échec	
C	Le projet facilitera-t-il la prise de décisions dans l'un des quatre domaines prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux autochtones : planification des terres et des ressources et systèmes d'intervention communautaires • Environnement et développement durable : gestion intégrée des terres, de l'eau et de la mer, évaluation environnementale et surveillance des indicateurs • Santé publique : surveillance des maladies, analyse de la santé de la population • Sécurité publique : connaissance de la situation et aide à la gestion des conséquences Oui = réussite Non = échec	
D	Le promoteur est-il un utilisateur final ? Oui = réussite Non = échec	

E	L'organisme du promoteur dispose-t-il d'une structure de gouvernance en vigueur Oui = réussite Non = échec	
F	La contribution cumulative du promoteur et des collaborateurs est-elle égale à au moins 50 p. 100 du coût total du projet? Oui = réussite Non = échec	

1. ORGANISME

1. Modèle opérationnel

La note de passage est B

Le promoteur :

- A. n'a pas de modèle opérationnel
- B. a un modèle opérationnel, mais celui-ci n'est pas bien défini/à jour
- C. a un modèle opérationnel bien défini
- D. a un modèle opérationnel bien défini qui a été revu ou mis à jour récemment

2. Connaissances géospatiales actuelles

Le promoteur :

- A. n'a pas actuellement de connaissances ni de capacité en gestion de données géospatiales
- B. a actuellement des connaissances et une capacité limitées en gestion de données géospatiales
- C. a actuellement des connaissances et une capacité en gestion de données géospatiales
- D. a depuis longtemps des connaissances et une capacité étendue en gestion des données géospatiales

3. Dépendance du domaine d'activité à l'égard de l'information et des applications géospatiales

La note de passage est B

Les activités du promoteur :

- A. n'utilisent aucunement de l'information ou des applications géospatiales
- B. ont peu recours à de l'information et à des applications géospatiales
- C. ont abondamment recours à de l'information et à des applications géospatiales
- D. dépendent de l'information et des applications géospatiales

4. Partage de l'information

Le promoteur :

- A. n'éprouve aucun besoin de partager les données ou produits d'information
- B. a un besoin de partager les données ou produits d'information seulement à l'intérieur de l'organisme du promoteur du projet

- C. a un besoin de partager les données ou produits d'information à l'extérieur de l'organisme du promoteur du projet
- D. a un besoin et détient le mandat de partager les données ou produits d'information à l'extérieur de l'organisme du promoteur du projet

2. CONTEXTE DU PROJET

5. Besoins stratégiques

La note de passage est B

Le projet :

- A. ne contribue aucunement à satisfaire les besoins stratégiques du promoteur
- B. contribue dans une certaine mesure à répondre aux besoins stratégiques du promoteur
- C. contribue fortement à répondre aux besoins stratégiques du promoteur
- D. est essentiel à la satisfaction des besoins stratégiques du promoteur

6. Besoins opérationnels ou gestionnels

Le projet :

- A. ne contribue aucunement à répondre aux besoins opérationnels ou gestionnels du promoteur
- B. contribue dans une certaine mesure à répondre aux besoins opérationnels ou gestionnels du promoteur
- C. contribue fortement à répondre aux besoins opérationnels ou gestionnels du promoteur
- D. est essentiel à la satisfaction des besoins opérationnels ou gestionnels du promoteur

7. Méthodologie

Le projet :

- A. ne propose pas de méthodologie acceptable
- B. propose une méthodologie acceptable, mais celle-ci est incomplète ou accuse des lacunes
- C. propose une méthodologie acceptable qui est complète
- D. propose une méthodologie acceptable qui est complète et que l'utilisateur a déjà éprouvée

3. UTILISATEURS

8. Les utilisateurs

La proposition :

- A. n'indique pas qui seront les utilisateurs de l'application
- B. indique qui seront les utilisateurs, mais de façon incomplète ou inexacte
- C. contient une liste complète et exacte des utilisateurs au sein de l'organisme du promoteur
- D. contient une liste complète et exacte des utilisateurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisme du promoteur

4. OBJECTIFS DE L'ORGANISME

9. Alignement des activités

Les objectifs :

- A. ne sont pas définis
- B. sont définis sans être alignés sur le modèle opérationnel du promoteur
- C. sont partiellement alignés sur le modèle opérationnel du promoteur
- D. sont complètement alignés sur le modèle opérationnel du promoteur

10. Avancement de la géomatique

Les objectifs :

- A. ne sont pas définis ou ne feront aucunement progresser l'utilisation de la géomatique au sein de l'organisme du promoteur
- B. feront progresser dans une certaine mesure l'utilisation de la géomatique au sein de l'organisme du promoteur
- C. feront progresser l'utilisation de la géomatique au sein de l'organisme du promoteur
- D. feront progresser considérablement l'utilisation de la géomatique au sein de l'organisme du promoteur et chez ses partenaires

5. UTILISATION DE L'ICDG

11. Utilisation de l'ICDG

La note de passage est B

La proposition :

- A. ne fait aucunement mention de l'utilisation de l'ICDG
- B. mentionne l'ICDG mais de façon générale seulement
- C. mentionne une ou deux applications possibles de l'ICDG pour les utilisateurs
- D. explique en détail les applications potentielles de l'ICDG et l'usage précis qui en sera fait au sein de l'organisme du promoteur

6. PARTENARIATS

12. Partenariats

La note de passage est B

Le projet proposé :

- A. ne prévoit pas la collaboration d'un autre organisme (ne contient pas de documentation justificative)
- B. prévoit la collaboration d'un ou de deux organismes dont la contribution individuelle est égale ou inférieure à 5 % du coût total du projet (documentation à l'appui)
- C. prévoit la collaboration de plus de deux organismes dont la contribution individuelle se situe entre 6 et 15 p. 100 du coût total du projet (documentation à l'appui)
- D. prévoit la collaboration de plus de deux organismes dont la contribution individuelle est égale ou supérieure à 16 p. 100 du coût total du projet (documentation à l'appui)

7. VIABILITÉ

13. Potentiel de durabilité

La note de passage est B

La proposition :

- A. ne prévoit aucun plan d'activités pour l'après-projet
- B. contient des plans d'activités limités ou incomplets pour l'après-projet

- C. prévoit des plans d'activités détaillés et complets pour l'après-projet
- D. prévoit des plans d'activités détaillés et complets pour l'après-projet et engage les ressources nécessaires à leur réalisation

14. Partenariats

La proposition :

- A. ne définit pas le rôle des partenaires dans l'après-projet
- B. expose un plan général pour la participation des partenaires dans l'après-projet
- C. propose un plan clair et détaillé pour la participation des partenaires dans l'après-projet, mais sans engagement
- D. propose un plan clair et détaillé pour la participation des partenaires dans l'après-projet, avec un engagement

8. COMMUNICATIONS

15. Plan de communications

Le promoteur :

- A. ne partage ni ne diffuse les résultats du projet
- B. partage et diffuse les résultats du projet à l'intérieur de la communauté des utilisateurs
- C. partage et diffuse les résultats du projet dans le grand public et dans la communauté des utilisateurs
- D. partage et diffuse les résultats du projet et propose des approches pour faire participer toute la communauté des utilisateurs, assorties d'un processus itératif grâce auquel les utilisateurs pourront recevoir et communiquer de la rétroaction

9. RISQUES

16. Évaluation du risque et stratégie d'atténuation

La note de passage est B

La proposition :

- A. contient une évaluation faible ou nulle des risques et comporte une stratégie d'atténuation irréaliste ou n'en propose pas du tout
- B. contient une évaluation faible des risques et une stratégie d'atténuation limitée
- C. contient une évaluation complète des risques mais une stratégie d'atténuation limitée

- D. contient une évaluation complète des risques et expose des stratégies d'atténuation raisonnables

10. ÉQUIPE DE PROJET

17. Rôles et responsabilités

L'équipe de projet proposée :

- A. est incomplète
- B. n'a pas de rôles et de responsabilités suffisamment bien définis pour produire les résultats attendus
- C. a des rôles clairement définis, mais ceux-ci ne sont pas liés aux responsabilités nécessaires pour produire les résultats attendus
- D. a des rôles clairement définis qui correspondent aux compétences et aux responsabilités nécessaires pour produire les résultats attendus

11. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

18. Faisabilité du projet et plan de mise en œuvre

La proposition :

- A. comporte un plan de projet incomplet
- B. comporte un plan de projet réaliste, mais qui accuse des lacunes sérieuses sur les plans de l'échéancier, des apports en ressources et des produits livrables
- C. comporte un plan de projet complet et réaliste, mais qui accuse de légères lacunes sur les plans de l'échéancier, des apports en ressources et des produits livrables
- D. comporte un plan de projet complet et réaliste, qui décrit suffisamment bien l'échéancier, les apports en ressources et les produits livrables

12. RESSOURCES

19. Apport financier

Passez en revue les renseignements de nature financière présentés dans la section Renseignements d'ordre financier de la proposition. En tenant compte de la part requise de GéoConnexions (en termes de pourcentage du coût total du projet) et de la contribution en argent (également en pourcentage du coût total du projet) apportée par le promoteur et les collaborateurs du projet, sélectionnez, dans le tableau ci-dessous, le type d'apport financier (I, II, III, ou IV) qui représente le mieux la somme de la part de GéoConnexions et des autres apports financiers obtenus pour le projet.

		Part de GéoConnexions (% du coût total du projet)			
		50 - 45	45 - 35	35 - 20	< 20
Contribution en argent du promoteur et des collaborateurs du projet (% du coût total du projet)	0 - 10	I	II	II	II
	10 - 25	II	II	III	III
	25 - 35	II	III	III	IV
	> 35	III	III	IV	IV

Sélectionnez l'énoncé ci-dessous qui représente le mieux votre évaluation du projet proposé.

Le projet proposé représente :

- A. un apport financier de type « I »
- B. un apport financier de type « II »
- C. un apport financier de type « III »
- D. un apport financier de type « IV »

ANNEXE C : FORMULAIRE À REMPLIR RELATIVEMENT À LA LOI M-30

Loi sur le ministère du Conseil exécutif,
R.S.Q., c. M-30.

Pour plus de renseignements au sujet du présent formulaire, voir la section 8.5 de l'Avis d'offre de participation. Le projet de loi M-30 s'applique à tous les promoteurs qui résident au Québec. Le présent formulaire doit être rempli par le représentant du promoteur. Il est applicable pour toute demande de financement déposée dans le cadre des programmes et initiatives de Gouvernement du Canada. Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des dispositions pertinentes de la Loi, de remplir le présent questionnaire, le signer et nous le retourner.

Titre du projet :

Nom de l'entité:

Programme :

1) Le promoteur (bénéficiaire éventuel) est-il, au sens de l'article 3.11, un *organisme municipal* ou un *organisme scolaire* tel que défini à l'article 3.6.2 de la Loi ?

Oui ____

Non ____

Nota : Les termes « organisme municipal », « organisme scolaire » et « organisme public » sont définis ici-bas.

2) Le promoteur (bénéficiaire éventuel) est-il, au sens de l'article 3.12, un *organisme public* tel que défini à l'article 3.6.2 de la Loi ?

Oui ____

Non ____

3) Si une entente intervient entre le promoteur et le Gouvernement du Canada, cette entente affectera-t-elle un *organisme gouvernemental*, un *organisme municipal*, un *organisme scolaire* ou un *organisme public* tel que défini par la Loi ?

Oui ____

Non ____

Si vous avez répondu « **Non** » aux **trois questions**, veuillez signer le présent formulaire et le joindre à votre demande, accompagné de toute pièce justificative pertinente.

Si vous avez répondu « **Oui** » à **l'une des questions**, vous devez :

- communiquer (dans les meilleurs délais) avec l'agent de programmes responsable de votre projet;

- obtenir une autorisation du gouvernement du Québec ou du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes (selon le cas) et ce, préalablement à la conclusion (signature) de l'entente de contribution;
- fournir copie de cette autorisation.

Je, *nom et titre du représentant*, certifie que j'ai lu et compris toute l'information exposée ci-dessus, et que les renseignements que j'ai fournis sont exacts.

Signature du (de la) représentant (e) : _____

Date : _____

Extraits de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif

« **organisme gouvernemental** » : une personne morale ou un organisme qui, aux termes de sa loi constitutive, a le pouvoir de faire des enquêtes, d'octroyer des permis ou des licences ou d'édicter des règlements à d'autres fins que sa régie interne et, s'il s'agit d'une personne morale, possède l'une ou l'autre des caractéristiques mentionnées aux sous-paragraphes suivants : 1) il a la qualité de mandataire ou d'agent de l'État ou d'un autre gouvernement au Canada ; 2) il jouit des droits et privilèges d'un mandataire ou agent visé au paragraphe 1°;

« **organisme municipal** » : 1) une municipalité ; 2) une communauté métropolitaine ; 3) une personne morale ou un organisme qui possède l'une ou l'autre des caractéristiques mentionnées aux sous-paragraphes suivants : a) il comprend une majorité de membres nommés par un ou plusieurs organismes municipaux ; b) son financement provient, pour plus de la moitié, d'un ou de plusieurs organismes municipaux ; 4) un regroupement d'organismes municipaux;

« **organisme scolaire** » : 1) une commission scolaire ; 2) le Conseil scolaire de l'île de Montréal ; 3) une personne morale ou un organisme qui possède l'une ou l'autre des caractéristiques mentionnées aux sous-paragraphes suivants : a) il comprend une majorité de membres nommés par un ou plusieurs organismes scolaires; b) son financement provient, pour plus de la moitié, d'un ou de plusieurs organismes scolaires; 4) un regroupement d'organismes scolaires.

« **organisme public** » : 1) une personne morale ou un organisme qui, sans être un organisme gouvernemental, un organisme municipal ou un organisme scolaire, possède l'une ou l'autre des caractéristiques mentionnées aux sous-paragraphes suivants : a) il comprend une majorité de membres provenant du secteur public québécois, c'est-à-dire nommés par le gouvernement, un ministre, un organisme gouvernemental, un organisme municipal, un organisme scolaire ou un autre organisme public ; b) son personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) ; c) son financement provient, pour plus de la moitié, de fonds publics québécois, c'est-à-dire du fonds consolidé du revenu, d'un organisme gouvernemental, d'un organisme municipal, d'un organisme scolaire ou d'un autre organisme public ; 2) un regroupement d'organismes publics;

3.11. Sauf dans la mesure expressément prévue par la Loi, un organisme municipal ou un organisme scolaire ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral. Le gouvernement peut assortir cette autorisation des conditions qu'il détermine. Toute contravention aux dispositions du premier alinéa ou aux conditions visées au deuxième alinéa entraîne la nullité de l'entente. Le ministre, en accord avec le ministre responsable de l'organisme municipal ou de l'organisme scolaire ou avec le ministre qui lui verse une subvention, veille à la négociation de l'entente.

3.12. Un organisme public ne peut, sans l'autorisation préalable écrite du ministre, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral. Le ministre responsable de l'organisme public ou le ministre qui lui verse une subvention transmet au ministre son avis sur le projet d'entente avant que la décision sur la demande d'autorisation soit prise. Le ministre peut assortir cette autorisation des conditions qu'il détermine. Il peut notamment fixer comme condition que le financement obtenu en vertu de l'entente visée au premier alinéa ne sera pas pris en considération ultérieurement pour déterminer si l'organisme est assujéti ou non au présent article. Toute contravention aux dispositions du premier alinéa ou aux conditions visées au troisième alinéa entraîne la nullité de l'entente. Le ministre, en accord avec le ministre responsable de l'organisme public ou avec le ministre qui lui verse une subvention, veille à la négociation de l'entente.

3.12.1. Un organisme gouvernemental, un organisme municipal ou un organisme scolaire ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, permettre ou tolérer d'être affecté par une entente conclue entre un tiers et un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou un organisme public fédéral. Le gouvernement peut assortir cette autorisation des conditions qu'il détermine. Le premier alinéa s'applique également à un organisme public qui doit, dans ce cas, obtenir l'autorisation préalable écrite du ministre qui peut l'assortir des conditions qu'il détermine. Le ministre responsable de l'organisme public ou le ministre qui lui verse une subvention transmet au ministre son avis avant que la décision sur la demande d'autorisation soit prise. Aux fins du premier alinéa, un organisme permet ou tolère d'être affecté, notamment lorsqu'il conclut une entente qui est reliée à une entente visée à cet alinéa. Toute contravention au premier ou au troisième alinéa ou aux conditions visées au deuxième ou au troisième alinéa entraîne, pour l'organisme, la nullité de toute stipulation ou entente qui a quelque effet à son égard.

3.13. Le gouvernement peut, dans la mesure et aux conditions qu'il détermine, exclure de l'application de la présente section, en tout ou en partie, une entente ou une catégorie d'ententes qu'il désigne. (...)